Nations Unies A/ES-10/891–S/2022/146

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
22 février 2022
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-dix-septième année

Lettres identiques datées du 22 février 2022, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Il me faut une fois de plus appeler de toute urgence l'attention de la communauté internationale sur l'intensification par Israël de ses politiques et pratiques illégales en Palestine occupée, consolidant son occupation coloniale et son régime d'apartheid, pleinement convaincu qu'il n'aura pas à rendre de comptes à la communauté internationale, puisque celle-ci continue de manquer à son obligation d'opposer des conséquences à ces violations, d'y mettre un terme et de rendre justice aux victimes.

Lettre après lettre, nous sommes contraints d'exposer en détail les crimes que commet délibérément Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien, et qui constituent des violations graves du droit international et des principes de la décence humaine. Mois après mois, le Conseil de sécurité se réunit pour aborder la question de Palestine, la plus ancienne question dont il est saisi, mais ne parvient pas à prendre des mesures à la hauteur des devoirs que lui impose la Charte des Nations Unies, surtout s'agissant de l'application de ses propres résolutions. Ce cycle déplorable a sans aucun doute contribué à la prolongation de cette injustice, en plus de saper le droit international et de nuire à la crédibilité du Conseil, au détriment de toutes et de tous.

Le mois de janvier a été marqué par une hausse des crimes et des violations, suivant la sinistre tendance des violations en 2021. Sans surprise, les nouveaux évènements ce mois-ci sont identiques aux campagnes qu'Israël avait menées en février de l'année dernière, notamment des campagnes de déplacements forcés et la poursuite de l'expropriation de terres palestiniennes dans Jérusalem et autour de celle-ci, la Ville étant l'une des cibles privilégiées des politiques illégales d'Israël.

Il y a exactement un an, la communauté internationale avait été mise en garde au sujet de l'expropriation par Israël de terres palestiniennes à Jérusalem-Est occupée. Aujourd'hui, elle se trouve une nouvelle fois avertie, alors qu'Israël poursuit

Merci de recycler

l'agrandissement d'un prétendu « parc national » sur des terres appartenant à des églises et des lieux saints chrétiens à Tour (mont des Oliviers), ce qui constitue une grave violation du statu quo historique et juridique des lieux saints de la Ville. Ce secteur est un site de pèlerinage de premier plan, car il est réputé être le mont d'où Jésus est monté au ciel, et rien ne saurait justifier d'empiéter sur des sites bibliques. Par ailleurs, le droit international proscrit clairement l'expropriation de terres en territoire occupé et toute tentative visant à modifier la démographie, le caractère ou le statut de tels territoires. Ces agissements illégaux doivent être rejetés et condamnés.

Aujourd'hui, nous le réaffirmons : Israël, en tant que Puissance occupante, n'est le souverain ni de Jérusalem-Est occupée ni d'aucune autre partie du Territoire palestinien occupé et n'a absolument aucun droit de mettre à exécution ses desseins coloniaux illégaux sur nos terres, y compris dans la Vieille ville et ses lieux saints, indépendamment de toute déclaration unilatérale ou de la prétendue « Loi fondamentale ».

Israël, bien connu pour ses campagnes d'écoblanchiment, sous prétexte de « mieux préserver les paysages historiques », porte atteinte aux pratiques multicentenaires des églises et à leur histoire en lien avec la préservation légitime des lieux saints de la chrétienté. Compte tenu de l'obsession d'Israël pour l'annexion des terres palestiniennes à Jérusalem, il n'est guère surprenant que chacun de ses gestes soi-disant « environnementaux » porte atteinte aux présences chrétienne et musulmane dans la Ville et vise clairement à consolider son contrôle sur la Ville et à privilégier et développer la présence juive dans la Ville, tout en effaçant celle des chrétiens et des musulmans.

Face à l'accélération des tentatives d'Israël visant à voler des terres appartenant aux églises, le patriarche grec-orthodoxe de Jérusalem, Théophile III, le custode de l'Église catholique de Terre sainte, Francesco Patton, et le patriarche arménien de Jérusalem, l'archevêque Nourhan Manougian, ont publié une déclaration conjointe alertant la communauté internationale sur les derniers événements et qualifiant les plans d'Israël « d'attaque directe et préméditée contre les chrétiens de Terre sainte, les églises et leurs droits ancestraux, garantis au niveau international dans la Ville sainte ».

La déclaration conjointe susmentionnée reflète l'inquiétude croissante que suscitent les tentatives illégales d'Israël visant à modifier la démographie et le caractère de Jérusalem et à consolider un système qui privilégie un groupe par rapport aux autres : « Ces dernières années, nous n'avons pu nous défaire de l'impression que certaines entités cherchent à réduire au minimum, pour ne pas dire à éliminer, toute caractéristique non juive de la Ville sainte en tentant de renverser le statu quo sur ce mont sacré... Sous couvert de protection des espaces verts, le projet semble être au service d'une stratégie idéologique qui bafoue le statut et les droits des chrétiens de Jérusalem ».

Israël affirme avoir « suspendu » son vol planifié de terres appartenant à des églises après le tollé provoqué par ces plans. Et pourtant, la Puissance occupante poursuit sans relâche cette campagne, y compris en se coordonnant avec des organisations de colons exploitant le prétendu « système juridique » afin d'étendre ces campagnes destinées à réduire au minimum les caractéristiques chrétiennes dans l'ensemble de Jérusalem. À cet égard, nous appelons l'attention sur une déclaration émise par un ensemble de patriarches et de chefs d'églises à Jérusalem, alertant quant au fait que « les chrétiens sont devenus la cible d'attaques fréquentes et soutenues de la part de groupes radicaux marginaux ».

Nous n'avons eu de cesse de mettre en garde quant au fait qu'Israël, Puissance occupante, ne fait pas de distinction lorsqu'il déploie des stratagèmes avec pour unique ambition d'imposer son occupation coloniale illégitime et de sceller son

effacement des aspects et du caractère palestiniens, arabes, musulmans et chrétiens de Jérusalem.

À ce sujet, il y a exactement un an, la communauté internationale avait été avertie des campagnes massives de dépossession et de déplacement forcé menées par Israël à Jérusalem, en particulier dans les quartiers de Cheik Jarrah et de Silwan. Des centaines de familles palestiniennes de Cheikh Jarrah continuent d'être soumises à une campagne intensive de transfert forcé, visant à faire place à des colons juifs israéliens dans le cadre des plans israéliens de judaïsation de la Ville. Le quartier de Cheikh Jarrah est très loin de l'image de « calme » qu'Israël veut donner, et peint un portrait douloureux de ce qu'est l'apartheid colonial au vingt et unième siècle.

Cheikh Jarrah est actuellement assiégé par les forces d'occupation israéliennes, qui ont érigé des murs de béton et des postes de contrôle militaires autour du quartier, limitant les déplacements des Palestiniens et des militants tout en permettant aux bandes et aux extrémistes israéliens armés de circuler librement. Les forces d'occupation israéliennes et les extrémistes israéliens continuent d'agresser les résidents palestiniens : un jeune homme handicapé, Mohammed Joulani, atteint du syndrome de Down, a été battu hier en plein jour. En parallèle, les politiciens israéliens persistent dans l'instigation et les provocations, appelant les membres les plus extrêmes de la société israélienne à se mobiliser et à faire tout leur possible pour arracher les Palestiniens à leurs foyers. Le rôle qu'ils jouent en attisant la haine et en incitant à commettre des attaques atteint des niveaux dangereux, au point que même les autorités israéliennes leur ont reproché d'abuser de leur immunité juridique.

Aujourd'hui, à Cheikh Jarrah, la situation reste inchangée : les familles continuent de dormir dans la peur, sans savoir si elles auront encore un toit au-dessus de leur tête, si des soldats armés vont faire irruption chez elles au milieu de la nuit, ou si des colons vont mettre le feu à leurs maisons et à leurs biens. Telle est la réalité de centaines de familles palestiniennes de Jérusalem, y compris des réfugiés palestiniens, qui continuent d'endurer une Nakba permanente. Nous nous associons à la conclusion d'Amnesty International selon laquelle la campagne de transfert forcé en cours à Cheikh Jarrah est un « crime de guerre et l'un des piliers du système d'apartheid israélien ».

Nous nous devons de rappeler que cette semaine marque également le vingt-huitième anniversaire du massacre perpétré par un colon israélien terroriste à Al-Haram al-Ibrahimi à Al-Khalil (Hébron), qui avait abattu par balles 29 Palestiniens venus prier à l'aube, parmi lesquels des enfants et des personnes âgées. Presque 30 ans plus tard, ce crime odieux est toujours glorifié par Israël et la tombe du terroriste est devenue un lieu de pèlerinage pour les colons extrémistes, qui continuent à tourmenter les civils palestiniens et à provoquer et commettre des actes de violence à leur encontre quotidiennement, que ce soit à Al-Khalil, à Jérusalem ou ailleurs dans le Territoire palestinien occupé, en dépit du fait que le Conseil de sécurité, dans sa résolution 904 (1994), ait appelé à « la confiscation des armes, afin de prévenir des actes de violence illégaux de la part des colons israéliens » et demandé « que des mesures soient prises pour garantir la sécurité et la protection des civils palestiniens dans tout le territoire occupé, y compris, entre autres, une présence internationale ou étrangère temporaire ».

Que ce soit il y a 28 ans à Al-Khalil ou aujourd'hui à Jérusalem, l'extrémisme des colons est indéniablement un outil central de cette occupation coloniale, la plus longue de l'histoire moderne. Qu'il s'agisse d'une campagne visant à arracher les Palestiniens à leurs foyers ou d'une campagne déguisée en projet environnemental, chaque intention d'Israël envers Jérusalem sert ce régime d'apartheid colonial, qui devient chaque jour plus flagrant et agressif.

Abandonnés sans défense par la communauté internationale face à cette colonisation insidieuse, les civils palestiniens continuent de protester contre l'occupation et de tenter de protéger leurs terres des saisies et des implantations. Des protestations continuent notamment de s'élever à Beïta et Beït Dajan, au sud et à l'est de Naplouse, où, récemment, plus de 60 Palestiniens, dont des enfants, ont été blessés par les forces d'occupation israéliennes, et des dizaines d'autres ont été arrêtés dans toute la Palestine occupée, la violence et la répression restant le moyen privilégié par la Puissance occupante pour faire avancer son projet de colonisation illégale.

Toutes ces politiques et mesures illégales et provocatrices ont intensifié les tensions à Jérusalem et dans toute la Palestine occupée et nous demandons une nouvelle fois que soient appliquées les 800 résolutions de l'Assemblée générale et les 80 résolutions du Conseil de sécurité par lesquelles ces organes ont demandé qu'il soit mis fin à cette injustice, que le peuple palestinien puisse exercer ses droits inaliénables et que soient protégés le caractère et le statut de la Ville sainte de Jérusalem et du Territoire palestinien occupé dans son ensemble, conformément au droit international. Les instruments diplomatiques, politiques et juridiques propres à éviter une nouvelle aggravation de cette situation déplorable et à ouvrir la voie à une paix juste doivent être mobilisés, et nous appelons le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble à agir de toute urgence.

La présente lettre fait suite aux 743 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 14 février 2022 (A/ES-10/890-S/2022/114), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent
(*Signé*) Riyad **Mansour**